



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance des compétences des infirmières puéricultrices

Question écrite n° 36236

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmières puéricultrices qui sont confrontées à un déficit de valorisation de leurs compétences. En effet, alors que l'infirmière puéricultrice joue un rôle prépondérant dans la promotion de la santé, le suivi du développement de l'enfant ainsi que dans l'accompagnement à la parentalité, une meilleure reconnaissance des compétences de cette profession, méconnue du grand public, permettrait de répondre aux objectifs fixés au sein du rapport de la commission des 1 000 premiers jours de l'enfant. Ainsi, elle souhaiterait qu'il lui fasse connaître sa position quant à l'amélioration de la reconnaissance des compétences des infirmières puéricultrices d'une part, et la possibilité pour ces dernières de développer une activité libérale d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36236

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1084

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)